

Exigences fiscales

Les stagiaires de recherche Globalink doivent demander un numéro personnel d'impôt (numéro d'identification-impôt [NII], numéro d'identification temporaire [NIT] ou numéro d'assurance sociale [NAS]) après leur arrivée au Canada et le fournir à Mitacs dans la section « Renseignements pour l'imposition » de la [plateforme logistique des stagiaires Globalink](#) avant la fin de leur stage.

Mitacs accepte tout numéro personnel d'impôt et ne peut vous conseiller sur le choix de numéro personnel d'impôt à obtenir et à fournir. Mitacs utilise ce numéro pour produire un feuillet T4A qui montre au gouvernement canadien que les fonds qui vous ont été versés représentent des subventions de recherche (non des revenus d'emploi).

Numéro d'assurance sociale (NAS)

Votre numéro d'assurance sociale est un numéro d'identification de neuf chiffres qui vous permet de recevoir des avantages et des services du gouvernement du Canada. Un NAS temporaire est créé pour les visiteuses et visiteurs, les détentrices et détenteurs de permis, les personnes réfugiées et les travailleuses et travailleurs temporaires qui peuvent travailler au Canada. Pour en savoir davantage, consultez le site : servicecanada.gc.ca/fr.

Pour demander un NAS, vous devrez présenter votre [Fiche visiteur](#) qui précise la raison et la durée de votre séjour au Canada. Si vous n'avez pas réussi à obtenir une fiche visiteur, il se peut que vous ne puissiez pas obtenir un NAS. Vous pourriez devoir demander un NII ou un NIT.

Numéro d'identification-impôt (NII) / Numéro d'identification temporaire (NIT)

Un NII ou un NIT est un numéro de neuf chiffres créé pour les personnes non résidentes qui ne sont pas admissibles à recevoir un NAS ou qui n'ont pas réussi à en obtenir un. Vous trouverez de plus amples renseignements sur la manière de demander un NII ou un NIT ici : [T1261 Demande de numéro d'identification-impôt \(NII\) de l'Agence du revenu du Canada pour les non-résidents – Canada.ca](#).

Si vous avez tenté d'obtenir un NAS ou un NII et que votre demande a été refusée, veuillez entrer neuf zéros (p. ex. 000000000) dans notre système, à l'onglet concernant l'imposition.

Mitacs n'imposera aucune pénalité si vous n'arrivez pas à obtenir un numéro personnel d'impôt. Lorsque nous produirons votre feuillet T4A, nous laisserons cette section vide. **Veillez néanmoins faire de votre mieux pour obtenir ce numéro.**



Veillez visiter les sites Web de l'[Agence du revenu du Canada](#) et de [Service Canada](#) pour plus de renseignements sur les numéros personnels d'impôt.